

*Commune de  
La Côte-aux-Fées*

*Séance du Conseil général  
du 13 décembre 2021*

\*\*\*\*\*

*Demande de crédit complémentaire  
de CHF 65'000.00 pour le changement  
de deux pompes  
à la Station de pompage de Saint-Sulpice  
pour le compte de Semver*

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU  
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

**relatif à la demande de crédit complémentaire de CHF 65'000.00 pour le  
changement de deux pompes à la station de Saint-Sulpice/Semver**

Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs,

### **1. Préambule**

Dès la fin de l'année 2019, notre fontainier avait rendu le conseil communal attentif aux problèmes qu'il rencontrait avec les pompes de Semver dues à la vétusté du matériel. Alors que nous débutions dans le projet de changement des pompes et que des demandes de devis étaient en cours, une pompe a grippé provoquant ainsi de la casse mécanique.

Divers travaux devaient être effectués rapidement. Toutefois, après 30 ans d'activité, les pièces de rechange n'étaient plus disponibles. Dès lors, il a fallu constituer un dossier dans la hâte étant donné qu'une pompe ne fonctionnait plus et que l'autre était à la limite de la panne.

Dans le cas où la deuxième pompe s'arrêtait, il n'était plus possible d'approvisionner en eau les villages de La Côte-aux-Fées, Mont-de-Buttes, Les Bayards, Les Parcs, le Mont-des-Verrières et une partie des Verrières, Le Tillau et Les Prises en France.

La situation était par conséquent très urgente, d'autant plus que les délais de livraison des pompes étaient très longs.

Dès lors, nous avons été contraints de prévoir une demande de crédit dans l'urgence sans avoir le temps d'obtenir l'intégralité des devis. En 10 jours, nous avons dû constituer un dossier pour le soumettre à l'autorité législative afin de pouvoir commander le matériel au plus vite.

C'est en date du 22 juin 2020 que nous vous avons soumis une demande de crédit pour le changement de pompes à la station de pompage de Saint-Sulpice pour le compte de Semver.

Par la suite, la personne de contact que nous avons à l'entreprise chargée du matériel a quitté son emploi. S'en est suivi, des modifications de devis à plusieurs reprises.

D'une part, parce que les pompes prévues dans le devis ne pouvaient s'adapter à l'endroit très exigü, ce qui a nécessité des pompes fabriquées sur mesure.

D'autre part, au vu du changement de pompes, la tuyauterie n'était plus adaptée ce qui a également entraîné des surcoûts.

A cela s'ajoute, les frais supplémentaires dus au déplacement d'une armoire électrique afin d'y intégrer les variateurs de fréquences et ainsi garantir la sécurité dans la station.

Il faut également relever que tout ce dossier a été traité en temps de pandémie et de confinement, ce qui ne permettait pas une bonne et saine collaboration.

Alors que les pompes ont pu être commandées rapidement, elles n'ont pu être livrées qu'à la fin du mois de mai 2021, après plus de 9 mois d'attente.

Nous avons eu une chance énorme que la deuxième pompe fonctionne jusqu'à cette date.

Nous relèverons également l'important travail de notre fontainier pour le démontage, l'aide au montage et les travaux de maçonnerie de la nouvelle pompe qui nous a permis d'économiser plusieurs milliers de francs.

## 2. Finances

Un montant de Fr. 165'000.00 avait été accepté par l'autorité législative lors de la séance du 22 juin 2020. Ces coûts ont été dépassés selon les précisions suivantes :

➤ Modification des pompes, fabrication sur mesure des tuyaux inox (63 bars)	19'000.00
➤ Déplacement de l'armoire électrique	8'000.00
➤ Ajout des volants d'inertie	6'000.00
➤ Travaux supplémentaire en régie pour Rittmeyer	10'000.00
➤ Travaux relatifs à la modification de la tuyauterie	22'000.00

**Total** **65'000.00**

Cette dépense supplémentaire de Fr. 65'000.00 sera prélevée au fonds de renouvellement Semver qui présente un solde de Fr. 324'575.00 au bouclage des comptes 2020. De plus, nous soumettrons une nouvelle demande au Service de l'environnement afin de pouvoir bénéficier du complément de subvention de 20% sur le montant demandé. Nous pouvons également vous informer que la Patenschaft a déjà soutenu notre projet du premier crédit pour un montant de Fr. 30'000.00.

### 3. Conclusions

Si nous sommes désolés d'avoir à vous soumettre une nouvelle demande de crédit alors que les travaux sont terminés, nous sommes toutefois très heureux d'avoir pu mener à bien ce projet sans avoir le problème d'approvisionnement qui aurait eu un coût bien plus élevé si nous avions dû recourir à de l'apport d'eau par camion, surtout en période hivernal.

Les pompes fonctionnent actuellement à notre plus grande satisfaction. De plus, au vu du rendement des moteurs et des performances hydrauliques des nouvelles pompes, nous osons espérer une certaine économie d'électricité. Toutefois, il faudra attendre une année de fonctionnement afin de pouvoir évaluer ces coûts.

A la lumière des éléments ci-dessus, nous vous remercions de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est présentée.

La Côte-aux-Fées, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

  
Laurent Piaget

  
Willy Gerber

# *Le Conseil général de la Côte-aux-Fées*

LE CONSEIL GENERAL

vu le rapport du Conseil communal, du 13 décembre 2021

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier** Un crédit complémentaire de CHF 65'000.00 est accordé au Conseil communal pour le changement de deux pompes à la station de pompage de Saint-Sulpice/Semver

**Art. 2** La dépense est portée au compte des investissements 10071602 et amortie par un prélèvement au « *fonds de renouvellement de Semver* ».

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

La Côte-aux-Fées, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

Philippe Juvet

Fabien Pétremand



